

Département de l'Aude
Commune de Saint-Hilaire

*PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 15 MARS 2023*

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 10

Nombre de membres absents excusés ayant donné procuration : 4

Nombre de membres absents : 1

L'an deux mille vingt-trois et le quinze Mars à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Hilaire, s'est réuni en Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis CARBONNEL, Maire en application de la loi n°2020-1379 du 14 Novembre 2020 sur la convocation adressée par le Maire, conformément aux articles L.2121.1, L.2121.11 du CGCT

ETAIENT PRESENTS : CARBONNEL Jean-Louis, DELFOUR Etienne, DEL VALS Jérôme, FERNANDEZ Martine, LABESSOUILLE Jérôme, LAZARO Pascal, RENAUD Katia, JEAN Jacinthe. OUBALKASSAM Mohamed, ROLLIN Serge.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : AVILA Nathalie, BURLAN Christelle, OCANA Joffrey, MANCES Françoise

ETAIENT ABSENTS : HOYOS Pierre

DATE DE LA CONVOCATION : 1^{er} Mars 2023

Conformément à l'article L.2121.15 du CGCT il est procédé à la désignation d'un secrétaire de séance : Madame JEAN Jacinthe

Le procès-verbal de la séance du 2 février 2023 est approuvé à l'unanimité.

N°2023/03/15/01 – Débat du PADD PLUIH

DEBAT SUR LES ORIENTATIONS DU PADD – PLUi du Limouxin

Monsieur Maire rappelle que le Conseil Communautaire du Limouxin a prescrit l'élaboration du plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) en date du 15 Octobre 2020.

L'article L151-2 du code de l'urbanisme dispose que les PLU comportent un projet d'aménagement et de développement durables (PADD).

Le PADD est la clef de voûte du PLUi. Il définit les orientations générales d'urbanisme et d'aménagement retenues pour le développement futur de l'ensemble du territoire intercommunal.

Conformément à L153-12 du code de l'urbanisme, les orientations générales du PADD doivent être soumises au débat du conseil municipal, puis du conseil communautaire, au plus tard deux mois avant l'examen du projet du plan local d'urbanisme.

Conformément à la conférence intercommunale des Maires réunie le 28/09/2020 afin de débattre des modalités de la collaboration entre la communauté de communes du Limouxin et les communes membres, modalités reprises dans la délibération de prescription en date du 15 Octobre 2020, une conférence intercommunale des Maires s'est de nouveau réunie, en date du 21 Février 2023, pour la présentation du projet du PADD, avant la tenue du débat au sein du conseil communautaire.

Monsieur le Maire expose alors le projet de PADD pour le PLUi du Limouxin :

Ambition 1 : Organiser l'aménagement et le développement du Limouxin dans le respect de ses identités, de ses spécificités et de sa qualité de vie.

Orientation générale 1. Constituer une armature territoriale et assurer une complémentarité entre ses composantes.

Orientation générale 2. Conforter la dynamique démographique tout en modérant la consommation d'espaces agricoles, naturels et forestiers.

Orientation générale 3. Développer une offre d'habitat diversifiée favorisant le maintien, l'accueil de population et répondant aux multiples besoins du territoire.

Orientation générale 4. Améliorer et compléter le niveau et l'offre en équipements et services à la population.

Orientation générale 5. Conforter l'offre commerciale et artisanale en place et la développer sans déstabiliser l'existant.

Orientation générale 6. Améliorer l'accessibilité globale du territoire et ses mobilités internes.

Ambition 2 : S'appuyer sur les ressources et potentialités en présence pour conforter l'attractivité du Limouxin

Orientation générale 7. Créer les conditions pour faire émerger un tourisme « 4 saisons ».

Orientation générale 8. Optimiser le potentiel économique pour des activités mettant en valeur les ressources du territoire.

Orientation générale 9. Assurer un avenir à l'agriculture du Limouxin dans sa diversité.

Orientation générale 10. Structurer et développer la filière forestière en Limouxin

Orientation générale 11. Permettre la production d'énergies renouvelables tout en valorisant à l'échelle communautaire les ressources naturelles.

Orientation générale 12. Favoriser l'accessibilité numérique à destination des entreprises, des touristes, des administrations et des habitants et réduire progressivement les zones blanches.

Ambition n° 3 : Faire des sensibilités et des composantes environnementales, paysagères et patrimoniales du Limouxin, un élément fédérateur du projet.

Orientation générale 13. Préserver et valoriser le patrimoine du Limouxin : petits et grands paysages, patrimoine végétal, les sites urbains et patrimoniaux emblématiques.

Orientation générale 14. Accompagner qualitativement les évolutions des formes urbaines et architecturales, des espaces et des paysages ruraux et montagnards.

Orientation générale 15. Favoriser l'émergence d'une urbanisation et de constructions plus performantes sur le plan énergétique dans un souci d'intégration avec l'existant.

Orientation générale 16. Préserver les continuités écologiques du Limouxin.

Orientation générale 17. Prendre en compte les risques de toute nature.

Orientation générale 18. Assurer la préservation et la sécurisation de la ressource en eau.

Modération de la consommation de l'espace :

Suite à la tenue du Comité de Pilotage sur le PLUi et en adéquation avec l'objectif de la loi Climat et Résilience, le chiffrage concernant la modération de la consommation de l'espace du projet de PLUi a été validé. Il est ainsi proposé au débat en conseil municipal.

Modération de la consommation d'espace de 40 à 50% sur les 10 ans à venir, sur l'ensemble des 76 communes du territoire. La traduction en surface sera faite lors de la définition de la période de référence et en fonction de la mise à jour des données au plus proche de l'arrêt de projet du PLUi.

Après cet exposé, Monsieur le maire déclare le débat ouvert.

Le Conseil Municipal a débattu des orientations générales du PADD du PLUi du Limouxin. La tenue de ce débat est formalisée par le présent procès-verbal. Le procès-verbal sera transmis au Président de la Communauté de Communes du Limouxin et fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois.

N°2023/03/15/02 – Tarifs boutique Abbaye – Gamme de produits proposés

Des nouveaux produits sont proposés à la vente à l'Abbaye à compter du 1^{er} Mars 2023.

LIBELLE	PU HT	TAUX TVA	PVP
ADRS			
Cuisine médiévale/Flammarion	28,34 €	5,5	29,90 €
Bartholomé bâtisseur de cathédrales	6,16 €	5,5	6,50 €

Mon Château fort à colorier	5,64 €	5,5	5,95 €
ABBAYE DE RIEUNETTE/COULEUR CIEL			
Huile de colza sarriette	3,40 €	5,5	7,00 €
Huile de colza orange	3,40 €	5,5	7,00 €
Huile d'olive basilic	3,80 €	5,5	7,80 €
Huile d'olive au citron	4,10 €	5,5	8,30 €
Hydrolat camomille	5,10 €	5,5	9,20 €
Hydrolat fleur d'oranger	5,35 €	5,5	9,70 €
Hydrolat lavande	4,55 €	5,5	8,20 €
Hydrolat mélisse	4,65 €	5,5	8,40 €
Hydrolat menthe poivrée	4,65 €	5,5	8,40 €
Hydrolat romarin	4,55 €	5,5	8,20 €
Hydrolat rose	5,70 €	5,5	10,30 €
Hydrolat sauge	4,55 €	5,5	8,20 €
Hydrolat thym	4,55 €	5,5	8,20 €
EXPODIFFUSION			
Recettes Frère Isidore	3,70 €	5,5	14,90 €
DULCE SARAT			
Biscuits apéritif 100g toutes saveurs	2,70 €	Néant	5,00 €
Zac de légumes	2,70 €	Néant	5,00 €
Cookie le gourmand	1,40 €	Néant	3,00 €
Méga Cookie le gourmand	4,75 €	Néant	7,00 €
AXE SELECTION			
Bâton de marche en bois naturel	5,55 €	20	7,00 €
Bracelet en liège	4,00 €	20	5,00 €
MAISON BOR			
Nougats boîte de 225 g	7.35 €	20	12.00 €
Nougats sachets de 150 g	6.78 €	20	10.00 €
NOUGALET			
Bonbons à l'ancienne	5.75 €	20	8.00 €
LA FABRIQUE A SACHETS			
Sachet de graines personnalisé	1.73 €	10	3.90 €
DOMAINE PLATEAU DU CASCAL			
Merlot	5.83 €	20	10.00 €
Syrah	7.00 €	20	12.00 €
Chardonnay	7.58 €	20	13.00 €
Frizouillante	7.00 €	20	12.00 €
PUJOLA SERRAT			
Pébradou	3.78 €	5.5	7.00 €
Biscuits salés	3.80 €	5.5	5.00 €
COMPTOIR DU LIVRE			
Angelus	6.54 €	5.5	9.20 €

LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération, décide à la majorité la proposition.

N°2023/03/15/03 – Convention dématérialisation état-civil avec INSEE

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que l'INSEE est chargé de la tenue du répertoire d'identification des Personnes Physiques. Les modalités d'envoi des bulletins d'état civil à l'INSEE par les communes sont définies par Décret. Pour effectuer cette transmission l'INSEE met en à disposition l'application Aireppnet. Une convention doit être signée entre la commune et l'INSEE pour utiliser ce procédé.

LE CONSEIL MUNICIPAL autorise Monsieur le Maire à signer cette convention.

N°2023/03/15/04 – Diagnostic habitat et repérage ciblé des logements vacants

Dans le cadre de l'étude pré-opérationnelle d'OPAH, Oc'Téha réalise (sous l'égide de la Communauté de Communes) en premier lieu l'élaboration du diagnostic habitat dans lequel l'analyse et le repérage ciblé des logements vacants et de l'habitat indigne font figures de priorité. L'animation et les résultats de cette mission spécifique reposent en partie sur la mobilisation des communes. En effet, la connaissance du territoire et les relations que les communes entretiennent avec les administrés sont des données utiles au repérage des situations car, les bases de données exploitées et issues des fichiers fonciers présentent des niveaux de fiabilité variables et nécessitent d'être objective. Une première analyse/vérification de la donnée sous la forme de cartographies (une cartographie identifiant les propriétaires occupants et locataires possédants un habitat indigne et une cartographie identifiant les propriétaires de logements vacants) est présentée. Une réunion avec le Bureau d'Etude permettre de compléter et argumenter.

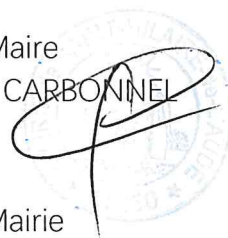
Questions diverses :

- Bilan 2022 activités ONF : Coupes d'affouage commencées en 2022 pour un volume 160 m3.
- SMMAR : travaux dans la rivière vont démarrer
- Subvention a été obtenue pour effectuer le remplacement des ampoules, néons des bâtiments communaux ou infrastructures sportives (remplacement en LED)
- Lecture lettre remerciement mobilisation parents d'élèves, enseignants contre la fermeture d'une classe.

La secrétaire de séance
Jacinthe JEAN



Le Maire
Jean-Louis CARBONNEL



Les délibérations correspondantes sont affichées dans le hall de la Mairie